

1832, conseiller au parlement de Paris depuis 1878, applaudit aux débuts de la Révolution et, en 1790, devint président de l'un des six tribunaux de Paris, celui du quartier des Tuileries. Le 2 juillet 1791, il fut proposé comme précepteur de l'héritier présomptif du trône, ne fut pas agréé, donna sa démission de juge quelques jours après, et s'occupa exclusivement d'agriculture. Ses travaux et ses publications sur les mérinos lui valurent d'être nommé, en 1808, correspondant de l'Institut pour la section d'économie rurale. Il était en outre membre des sociétés d'agriculture de Paris, Versailles, Caen, Lille et Toulouse. Nommé, sous la Restauration, chevalier de la Légion d'honneur le 6 décembre 1814, et pair de France le 17 août 1815, avec le titre de vicomte, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort. En 1818, il fut appelé à faire partie du conseil royal d'agriculture et devint membre titulaire de l'Académie des sciences (décembre 1824). En outre de ses nombreuses publications agricoles, on a de lui : *Morale de l'enfance* (1790) ; *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mise à la portée de tout le monde* (1790) ; *Des révolutions du globe* (1797) ; *Primerose* (1797) ; *Clement de Lantrec* (1798) ; *Zelamire* (1801), romans ; *Essai sur les mœurs de la fin du dix-huitième siècle* (1794) ; etc.

MORELLET (ANDRÉ), député au Corps législatif de 1803 à 1815, né à Lyon (Rhône) le 7 mars 1727, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 12 janvier 1819, « fils de sieur Claude-Joseph Morellet, marchand, et de demoiselle Catherine Gabriel, son épouse », était l'aîné de quatorze enfants. Son père le mit au collège chez les jésuites. Ses humanités finies, le jeune Morellet songea à entrer dans la société de Jésus, quand ses parents l'envoyèrent à Paris, au séminaire dit des *Trente-trois*. C'est de cette maison, où la discipline était des plus rigoureuses et les études des plus fortes, que Paris tirait ses curés, les évêques leurs grands-vicaires, et l'université ses professeurs. Morellet s'y distingua : ses succès n'eurent toutefois d'autre résultat que de lui ouvrir l'accès de la Sorbonne. Là il se fortifia dans les études théologiques. Après avoir passé cinq ans en Sorbonne, « toujours lisant, toujours disputant, toujours très pauvre, et toujours content, » il en sortit en 1752, philosophe et licencié. Il s'était lié avec plusieurs jeunes gens, qui, alors abbés comme lui, devinrent par la suite des personnages importants : Turgot, l'abbé de Loménie, et autres. Sur la recommandation du supérieur du séminaire des Trente-trois, Morellet fut chargé de l'éducation de l'abbé de la Galazière, fils du chancelier du roi de Pologne. Dès lors il se trouva à l'abri du besoin. Ayant visité l'Italie avec son élève, il compléta sa propre éducation : c'est pendant son séjour à Rome qu'il tira d'un in-folio intitulé *Directorium inquisitorium*, par Nicolas Eymeric, grand inquisiteur au xiv^e siècle, un petit volume qu'il publia sous le titre de *Manuel des inquisiteurs*. C'est à Rome aussi qu'il prit le goût de la musique. De retour à Paris, libre, et, grâce à une pension que le père de son élève lui fit avoir sur une abbaye, n'étant pas obligé d'aliéner sa liberté, peu disposé du reste à vivre de l'autel, il se livra à l'étude du droit public et de l'économie politique, tout en cultivant la philosophie. La tendance de son esprit, la nature de ses opinions le mirent bientôt en rapport avec les hommes les plus influents du mo-

ment, les économistes et les encyclopédistes. Les uns et les autres l'adoptèrent et il compta parmi leurs plus assidus collaborateurs. Pendant soixante ans, il exposa et soutint leurs opinions dans ses ouvrages, où le ton de sa plaisanterie égayait la sévérité de la discussion, parfois même aux dépens des convenances, comme dans ce pamphlet où, se proposant de venger les encyclopédistes des attaques qui leur avaient été portées par Palissot, dans la comédie des *Philosophes*, et attaquant, avec l'auteur même de cette satire, les personnes qui l'avaient applaudie, il allait jusqu'à révéler à une dame, la princesse de Robecq, le secret que lui cachaient les médecins et toute l'intensité du danger où la jetait la maladie incurable dont elle était atteinte. Voltaire lui-même s'éleva contre ce procédé. C'est au sujet de cette pièce, intitulée *Vision de Charles Palissot*, que Morellet fut mis à la Bastille. Sa vie, plus féconde en travaux qu'en événements, ne fut guère remarquable, depuis lors, que par les nombreux écrits qu'il a publiés. Au premier rang se place la traduction de l'ouvrage de Beccaria, le *Traité des délits et des peines*. Puis il donna les *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent au progrès et à la perfection de l'inoculation en France*. Apologiste de toutes les découvertes utiles, dénonciateur des abus, il avait dévoilé la jurisprudence du Saint-Office dans le *Manuel des inquisiteurs* ; il ne mit pas moins d'obstination à combattre les opinions de l'abbé Galiani et de Necker sur le commerce des grains. Mais c'est surtout contre Linguet qu'il déploya ses ressources de polémiste. Réunissant les opinions absurdes, contradictoires, ou hasardées, éparées dans les nombreux écrits de ce publiciste, il en composa la *Théorie du paradoxe*, celui de ses ouvrages où il a peut-être le plus multiplié les preuves de son talent. Morellet écrivit fréquemment, à l'invitation des ministres, sur des questions d'économie politique. Les services qu'il leur rendit sont constatés par un arrêt du conseil, qui, en 1773, lui alloua, sur la caisse du commerce, une gratification perpétuelle de 2,000 livres, pour « différents ouvrages et mémoires publiés sur les matières de l'administration. » C'est à son ancien camarade de séminaire, à Turgot, alors ministre, qu'il fut redevable de cette gratification. En 1769, Morellet avait annoncé un *Nouveau dictionnaire du commerce*, que les événements ne lui permirent pas d'entreprendre. Il passa en Angleterre en 1772, parcourut plusieurs contrées de ce pays, se lia avec lord Shelburne, depuis marquis de Lansdown, avec Franklin, Garrick, et l'évêque Warburton. En 1783, le marquis de Lansdown, devenu ministre, et, en cette qualité, négociant la paix entre la France et l'Angleterre, sollicita et obtint de Louis XVI, pour l'abbé Morellet, une pension de 4,000 livres ; on remarqua beaucoup que ce fut à la recommandation d'un étranger et d'un hérétique que le théologien de l'Encyclopédie fut récompensé sur les fonds du clergé de services rendus à la France. Le ministre anglais motivait sa demande sur ce que l'écrivain français avait *libéralisé ses idées*. La fortune de l'abbé Morellet s'accrut encore à la mort de Mme Geoffrin, qui avait placé, tant sur sa propre tête que sur la tête de Morellet, une rente de 1,200 livres, en jouissance de laquelle il entra à la mort de son amie. « Je ne veux pas, lui avait-elle dit en lui annonçant ce placement, que vous dépendiez des gens en place, qui peuvent vous retirer ce qu'ils vous donnent. » Morellet s'acquitta, autant qu'il le

pourrait, dans un écrit intitulé : *Portrait de Madame Geoffrin*. Le parti philosophique, que l'abbé Morellet avait constamment servi, le poussa à l'Académie française ; il y fut admis (1765) à la place de l'abbé Millot. S'étant beaucoup occupé de grammaire et d'étymologie, il avait fait une étude approfondie de l'origine et du mécanisme de la langue française ; il contribua, autant qu'aucun de ses confrères, à la confection du Dictionnaire. En 1788, un fort bon bénéfice, le prieuré de Thimers, lui échut en vertu d'un indult dont ce bénéfice avait été grevé vingt ans auparavant par Turgot au profit de l'abbé Morellet. C'était une terre située en Beauce et qui valait 16,000 francs de rente. L'abbé se hâta d'en prendre possession, l'embellit et l'améliora. Mais bientôt survint la Révolution. M. de Brienne eut plus d'une fois recours à sa plume. Morellet soutint, contre une partie de la noblesse, à propos de la double représentation du tiers-état, une opinion qui lui était commune avec M. Necker. Lors des élections, le prieur de Thimers eut un moment l'espérance d'être nommé député de son ordre aux États-Généraux. Trompé deux fois dans ses espérances, le candidat en conçut quelque humeur contre les assemblées électorales, et particulièrement contre celle qui s'était tenue à Paris dans l'église de Saint-Roch, et qui lui avait préféré l'abbé Fauchet. Cette déconvenue refroidit son patriotisme ; le décret qui supprimait les dîmes et ordonnait la vente des biens du clergé lui porta le dernier coup. Le philosophe disparut, et on ne vit plus en lui que l'ecclésiastique ; pour lui, la perte de ses revenus le rendit insensible au triomphe de ses principes. Il prit la Révolution en horreur, tandis que le marquis de Lansdown, en l'invitant à chercher dans la considération de l'intérêt public une compensation au dommage subi par son intérêt particulier, lui écrivait : « Vous êtes un soldat blessé dans une bataille que vous avez gagnée. » Mais Morellet, loin de chanter victoire, tonnait contre les vainqueurs : il porta la rancune jusqu'à défendre la Sorbonne dont il s'était publiquement moqué ; sa philosophie lui revint quand il fallut combattre l'adversité. Echappé aux proscriptions, il chercha dans le travail des ressources contre le besoin et se mit à traduire les romans d'Anne Radcliff et de Régina Maria Roche. Il attaqua de front les théories politiques de Brissot, et s'éleva avec plus de vivacité encore, en 1793, contre la loi qui confisquait les biens des enfants des condamnés : son ouvrage intitulé : *le Cri des familles*, fut le signal du revirement qui se manifesta dans la Convention. Il prit aussi la défense des « pères, mères et aïeuls des émigrés » ; en 1799, il attaqua la loi des otages. Désigné pour occuper la chaire d'économie politique et de législation aux écoles centrales, il ne crut pas devoir accepter cette fonction. Mais le 18 brumaire l'appela de nouveau aux honneurs. Membre de l'Institut réorganisé, il reçut les largesses de la famille Bonaparte, et en particulier celles de Joseph, dont il était le correspondant littéraire. Quand le cardinal Maury prétendit être traité de *Monseigneur* à l'Institut, on fut assez surpris d'entendre Morellet appuyer cette prétention. Le désir qu'il avait de parvenir à la députation fut enfin satisfait en 1808. Agé de quatre-vingt-un ans, il se vit, le 18 février de cette année, porté au Corps législatif, comme député de la Seine, par le choix du Sénat. L'exercice du mandat législatif qu'il conserva jusqu'en 1815 n'a rien ajouté à l'éclat de sa réputation. La

Restauration le trouva encore plein de vigueur. L'abbé Morellet était parvenu sans infirmités, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, lorsqu'une chute qu'il fit, en montant en voiture à la sortie du spectacle, mit ses jours en danger (décembre 1814). S'étant cassé la cuisse, il fut contraint de garder la chambre pendant plus de deux ans. Malgré son extrême affaiblissement, il prenait cependant une part toujours active au travail du *Dictionnaire* : la commission s'assembla longtemps autour de son lit. Il se leva en 1817 pour assister à une séance publique de l'Institut : les assistants ne manquèrent pas d'applaudir à cette quasi-résurrection. Doyen de l'Académie française par la mort de Suard, il mourut à Versailles, à quatre-vingt-douze ans. Morellet, qui fut un très laborieux écrivain, a laissé un très grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on peut citer : *Préface de la comédie des philosophes* (1760) ; *Remarques critiques et littéraires sur la prière universelle de Pope* (1760) ; *les Si et les Pourquoi* (1760) ; *Mémoire des fabricants de Lorraine* (1762) ; *Lettres sur la police des grains* (1764) ; *Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes* (1769) ; *Théorie du paradoxe* (1775) ; *Pensées libres sur la liberté de la presse à l'occasion d'un rapport du représentant Chénier à la Convention nationale* (1795) ; *le Cri des familles, ou discussion d'une motion faite à la Convention par le représentant du peuple Lecointre, relativement à la révision des jugements des tribunaux révolutionnaires* (1795) ; *la Cause des Pères, ou discussion d'un projet de décret de P.-J. Audouin relatif aux pères et mères, aïeuls et aïeules des émigrés* (1795) ; *Mélanges de littérature et de philosophie du XVIII^e siècle* (1818) ; plusieurs traductions et divers articles insérés dans *l'Encyclopédie*, les *Archives littéraires de l'Empire* et le *Mercur*. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 avril 1806.

MORELLET (MARTE-ALPHONSE), représentant en 1849, né à Bourg (Ain) le 4 février 1809, mort à Lyon (Rhône) le 6 juillet 1875, de la famille du précédent, étudia le droit et exerça à Bourg la profession d'avocat (1831). Il plaïda avec talent dans un procès de presse et d'associations ouvrières, devint membre de la commission municipale de Lyon en 1848, et président du comité d'organisation du travail dans cette ville, et fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Rhône à l'Assemblée législative, le 5e sur 11, par 70,934 voix (110,722 votants, 154,740 inscrits). M. Morellet prit place à gauche, présenta de nombreux projets de loi sur des matières pénitentiaires et des travaux publics, renouvela, en 1850, la proposition de M. Pézerat (1848) sur « la participation du fermier sortant aux améliorations exécutées par lui sur l'immeuble », et vota avec la minorité républicaine : contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il protesta contre le coup d'État du 2 décembre 1851, quitta la vie politique, et s'inscrivit au barreau de Paris.

MORELLET (HIPPOLYTE - LOUIS - MARIE), membre du Sénat, né à Lyon (Rhône) le 25 mars 1843, fils du précédent, étudia le droit et entra dans la magistrature. Substitut du procureur de la République à Saint-Étienne en 1870, à Draguignan en 1871, remplacé en 1872, il fut réintégré en 1879, en qualité de procu-

teur au tribunal de Vienne, remplit les mêmes fonctions à Valence en 1880, à Bourges en 1881, et devint, en 1883, avocat général à la cour d'appel de Montpellier. Il se présenta, le 13 décembre 1883, dans le département de l'Ain, comme candidat républicain à l'élection sénatoriale partielle motivée par le décès de M. Robin, et fut élu par 692 voix (901 votants), contre 277 à M. Germain. M. Morellet prit place à gauche, et vota avec la majorité républicaine. Il prit plusieurs fois la parole, notamment sur les aliénés, sur diverses propositions de modifications au règlement du Sénat, et sur la proposition Lisbonne tendant à modifier la loi sur la presse. Lors de la nomination de la commission des Neuf (22 avril 1889), chargée de l'instruction du procès et de la mise en accusation du général Boulanger, M. Morellet en fut élu membre, le 9^e et dernier, par 169 voix sur 230 votants. En dernier lieu, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MORELLI (FRANÇOIS), membre du Sénat, né à Boscognano (Corse) le 28 février 1833, fut désigné comme candidat républicain modéré, lors de l'élection partielle du 13 janvier 1889, motivée en Corse par le remplacement de M. de Corsi décédé. Il fut élu sénateur par 363 voix (723 votants) contre 356 à M. Pitti-Fessandi. Il prit place au centre gauche, vota *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et s'abstint sur la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

MORETON. — Voy. CHABRILLAN (COMTE DE).

MORETTI (ANTOINE-JULIEN-FÉLIX), député au Corps législatif de 1810 à 1814, né à Ceva (Italie) le 18 juillet 1769, mort à une date inconnue. « fils de M. le médecin Pierre-Antoine Moretti, et de dame Ange-Marie, épouse Moretti », fut nommé lieutenant-juge de Ceva le 29 octobre 1785; il exerça cette fonction jusqu'au 2 février 1800. Maire de Ceva (9 thermidor an IX), juge de paix du canton le 27 ventôse an X, président du tribunal le 8 fructidor an XIII, président du conseil général du département de Montenotte le 16 janvier 1809, et président (10 novembre de la même année) du collège électoral de l'arrondissement de Ceva, Moretti fut appelé, le 10 août 1810, par le choix du Sénat conservateur, à représenter le département de Montenotte au Corps législatif impérial. Il y siégea jusqu'en 1814.

MORGAN (MARIE-PIERRE-ÉDOUARD DE), député au Corps législatif de 1857 à 1867, né à Amiens (Somme) le 15 août 1803, mort à Paris le 17 juillet 1867, propriétaire-agriculteur, maire de Chormoy-Epagny depuis 1834, se présenta à la députation, dans le 6^e collège de la Somme (Montdidier), aux élections du 1^{er} août 1846, et échoua avec 150 voix contre 314 à l'élu M. de Cadeau-d'Acy. Conseiller général d'Ailly-sur-Noye en 1848, il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, et fut élu député au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Somme, le 22 juin 1857, par 14,323 voix (25,330 votants, 30,858 inscrits), contre 10,361 au député sortant, M. Delamarre. Réélu, le 1^{er} juin 1863, par 19,714 voix (23,839

votants, 28,454 inscrits), contre 3,964 à M. de Vignerat, il siégea silencieusement dans la majorité dynastique. Décédé en juillet 1867, M. de Morgan fut remplacé, le 4 janvier 1868, par M. d'Estournel. Chevalier de la Légion d'honneur.

MORGAN DE BELLOY (ADRIEN-MARIE-JEAN-BAPTISTE-ROSE, BARON), député de 1815 à 1824, né à Amiens (Somme) le 30 janvier 1766, mort à Amiens le 9 novembre 1834, « fils de messire Marie-Jean-Baptiste Morgan, chevalier, ancien capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Joséphine Roussel de Belloy », fut maire d'Amiens de 1803 à 1816, et créé baron le 29 février 1814. Il se rallia aux Bourbons, et fut élu député du grand collège de la Somme, le 22 août 1815, par 122 voix (197 votants, 259 inscrits), et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 103 voix (186 votants, 252 inscrits), et le 13 novembre 1820, par 214 voix (306 votants). Il parla exclusivement et assez fréquemment sur les questions financières. Membre et rapporteur de la commission du budget dans la session de 1815-1816, il demanda, lors de la discussion sur la loi relative aux douanes, des mesures répressives contre la contrebande, et l'extinction des contrebandiers. En 1816-1817, il fut rapporteur du projet de loi sur les douanes, parla de nouveau sur les tarifs, sur les impôts et sur l'équilibre du budget, et demanda que, sur l'excédent des recettes, 26 millions fussent consacrés au dégrèvement de la propriété foncière; il réclama la suppression du droit d'enregistrement, et, en 1819, demanda des mesures propres à adoucir les charges des contribuables. L'année suivante, il fut encore rapporteur de la loi sur les douanes. Ayant échoué aux élections du 6 mars 1824, avec 142 voix sur 354 votants, et à celles du 17 novembre 1827, dans le 2^e arrondissement électoral de la Somme (Amiens), avec 192 voix contre 339 à l'élu M. Caumartin, il ne rentra plus dans la vie politique.

MORGE DE ROUX (PIERRE-FRANÇOIS DE SALES, COMTE DE), dates de naissance et de mort inconnues, était capitaine aux armées du roi, lorsqu'il fut élu (4 janvier 1789) député aux États-Généraux par la noblesse du Dauphiné. Il tint pour l'ancien régime, refusa d'admettre le vote par tête, et donna sa démission le 14 novembre 1789.

— Voy. ROBIN.

MORILLON (PIERRE-VICTOR-AUGUSTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) le 28 février 1757, mort à une date inconnue, « fils de Jean-Baptiste-Victor Morillon, marchand de dentelles, et de Marie-Geneviève Bocquet, son épouse », était propriétaire à Villiers-le-Bel. Commandant du bataillon de la garde nationale de cette commune, puis administrateur du département de Seine-et-Oise, conseiller d'arrondissement, maire de Villiers-le-Bel, il fut, le 13 mai 1815, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Pontoise, avec 64 voix (91 votants, 156 inscrits). Il ne fit pas partie d'autres législatures.

MORIN (FRANÇOIS-ANTOINE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Nazaire (Aude) le 27 février 1749, mort à Paris le 20 février 1810,

était, au moment de la Révolution, avocat dans sa ville natale. Élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Carcassonne, il combattit le projet de création d'un papier-monnaie, et développa quelques idées générales sur les finances. Le département de l'Aude l'élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, le 6^e sur 8, par 188 voix (372 votants). Dans le procès du roi, Morin répondit au 3^e appel nominal : « Je vote pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. » Après la session conventionnelle, il passa au Conseil des Cinq-Cents (22 vendémiaire an IV), comme l'élu du département de l'Aude, par 107 voix sur 211 votants, en même temps qu'il réunissait dans le Var 132 voix (216 votants). Il occupa peu la tribune, et quitta l'Assemblée en 1798.

MORIN (PIERRE-THÉODORE), député de 1830 à 1834, né à Dieulefit (Drôme) le 3 février 1782, mort à une date inconnue, fabricant de draps, et maire de Dieulefit, fut élu, le 23 juin 1830, député du 2^e arrondissement de la Drôme (Montélimar) par 115 voix (226 votants, 249 inscrits), contre 12 à M. d'Arbaletier. Partisan de la monarchie de Louis-Philippe, il la soutint dans les rangs de la majorité conservatrice, obtint sa réélection, le 5 juillet 1831, par 119 voix (193 votants, 283 inscrits), contre 66 à M. Théouille, maire de Pierrelatte, et suivit la même ligne politique jusqu'aux élections de 1834, date à laquelle il quitta la vie politique.

MORIN (ÉTIENNE-FRANÇOIS-THÉODORE), représentant du peuple en 1848 et en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Dieulefit (Drôme) le 10 novembre 1814, fils du précédent, d'une famille protestante, fit son droit à Aix, et se fixa comme avoué à Montélimar. Conseiller général du canton de Dieulefit en 1846, maire de cette commune en 1847, il fut élu, le 13 avril 1848, représentant de la Drôme à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 8, par 30,393 voix (76,005 votants, 92,501 inscrits). Il fit partie du comité du travail, et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, pour la proposition Râteau, pour l'expédition de Rome. Il était en congé au moment du vote sur l'ensemble de la Constitution. Il échoua aux élections du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative; mais M. Mathieu de la Drôme, un des élus, ayant opté pour le Rhône, il se représenta à sa place et fut élu, le 8 juillet 1849, par 19,966 voix (38,087 votants, 90,289 inscrits) contre 16,339 à M. Jules Favre. Il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, vota avec la majorité, et, après le 2 décembre, fit partie de la Commission consultative. Candidat du gouvernement au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Drôme, le 29 février 1852, il fut élu par 20,424 voix (20,766 votants, 28,428 inscrits), et, réélu le 22 juin 1857, par 20,547 voix (22,893 votants, 33,897 inscrits) contre 2,283 à M. Moutier; le 1^{er} juin 1863, par 17,303 voix (24,278 votants, 33,276 inscrits) contre 6,895 à M. Adrien Dumont; le 24 mai 1869, par 18,056 voix (27,332 votants, 33,295 inscrits), contre 9,161 à M. Crémieux. Il figura constamment dans la majorité dynastique. Réélu conseiller général de la Drôme le 8 octobre 1871, il voulut tenter de nouveau la fortune politique, à l'élection partielle du 8 no-

vembre 1874, comme candidat bonapartiste, à la place de M. Dupuy démissionnaire; il échoua avec 26,583 voix, contre 41,995 à l'Élu, M. Madier de Montjan, républicain; il ne fut pas plus heureux, comme candidat du gouvernement du 16 mai, aux élections du 14 octobre 1877, dans l'arrondissement de Die, où il échoua avec 5,283 voix contre 11,055 à l'Élu, M. Chevandier, républicain. Chevalier de la Légion d'honneur en 1855, officier du 14 août 1866, et membre du conseil central des églises réformées. On a de lui : *Essai sur l'esprit de la législation municipale en France* (1841); *Essai sur l'organisation du travail et l'avenir des classes laborieuses* (1845).

MORIN (PAUL-FRANÇOIS), représentant en 1872, sénateur de 1875 à 1879, né à Romorantin (Loir-et-Cher) le 12 septembre 1818, mort à Nanterre (Seine) le 23 janvier 1879, ancien préparateur de chimie au Conservatoire des arts-et-métiers, se lia avec M. Sainte-Claire Deville, et créa, sur les conseils de ce savant, une importante usine à Nanterre, pour la fabrication industrielle du bronze d'aluminium. En 1848, il fut commissaire de la République à Nanterre, ne se rallia pas au second Empire, et, après le 4 septembre 1870, devint maire de sa commune (Nanterre). Porté, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, dans la Seine, sur la liste modérée de l'Union parisienne et de l'Union de la presse républicaine, M. Morin fut élu représentant de la Seine, le 9^e sur 21, par 115,537 voix (290,823 votants, 458,774 inscrits). Il siégea à gauche, fit partie de la commission de permanence (août 1872), réclama une indemnité pour les cultivateurs qui avaient reçu l'ordre de brûler leurs récoltes en 1870, et vota contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Il prit aussi une part active aux discussions d'affaires et présenta une proposition tendant à autoriser l'extension des associations syndicales en vue de venir en aide à l'agriculture. Élu, le 15 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, sénateur inamovible, le 59^e sur 75, avec 339 voix (676 votants), il se fit inscrire à la gauche républicaine, vota contre la dissolution de la Chambre demandée, le 23 juin 1877, par le ministère de Broglie, et soutint la politique des ministères républicains. Il mourut au cours de la législature.

MORIN. — Voy. BANNEVILLE (MARQUIS DE).

MORIN-LATOURE (ERNEST-AUGUSTE), député de 1885 à 1886, né à Livron (Drôme) le 24 février 1834, d'une famille enrichie dans le commerce de la soie, fit ses études au collège d'Oullins, puis voyagea en Angleterre et en Italie dans l'intérêt de son industrie, que sa famille abandonna d'ailleurs, lors des traités de commerce de 1860, pour s'adonner à la viticulture. Riche propriétaire dans l'Ardèche par son mariage, M. Morin-Latour se fixa à Saint-Martin-de-Valamas dans ce département, et devint conseiller d'arrondissement (1871), conseiller général de ce canton (1873) et maire de sa commune (1884). Porté, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de l'Ardèche, il fut élu député, le 3^e sur 6, par 45,310 voix (88,137 votants, 111,845 inscrits). Mais les élections de l'Ardèche ayant été invalidées en bloc, M. Morin-Latour échoua.

au nouveau scrutin du 16 février 1886, avec 45,951 voix sur 92,766 votants : la liste républicaine passa tout entière.

MORISOT (NICOLAS, BARON, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Dijon (Côte-d'Or) le 23 mars 1754, mort à Dijon le 10 juin 1816, « fils de Louis-Augustin Morisot, et de Jeanne Petit, son épouse », était avocat au conseil des Etats de Bourgogne. Officier municipal à Dijon, il fut élu, le 28 germinal an VII, député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents ; il s'y montra favorable au coup d'Etat de Bonaparte, et fut nommé (16 prairial an VIII) président du tribunal criminel de la Côte-d'Or, puis juge au tribunal d'appel de la même localité, membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), chevalier de l'Empire (20 août 1809), baron (17 mars 1811), et promu, le 6 avril 1811, lors de la réorganisation des cours et tribunaux, président de chambre à la cour impériale de Dijon.

MORISOT-GRATTE-PAIN (JACQUES-PHILIPPE), député au Corps législatif de l'an XI à 1807, né à Arthonnay (Yonne) le 30 mai 1755, mort à Balnot (Aube) le 15 octobre 1823, était avocat à Paris. Maire de Balnot (Aube), où il possédait des propriétés, il fut choisi, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, comme député de l'Aube au Corps législatif. Morisot-Gratte-Pain siégea dans l'Assemblée impériale jusqu'en 1807.

MORISSET (RENÉ-JACQUES, BARON), député de 1813 à 1815, et de 1816 à 1822, né à Niort (Deux-Sèvres) le 21 février 1765, mort à Paris le 8 janvier 1841, « fils de M. Jacques-Amable Morisset, commis à l'exercice du greffe de l'élection de Niort, et de dame Jeanne Barre », fut reçu, en 1786, avocat au parlement de Paris, et devint, en 1788, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel de Niort. L'attachement qu'il montra aux idées nouvelles le fit élire administrateur du district (1790), puis maire de la ville (1791), fonctions qu'il ne conserva que sur les instances du conseil général de la commune, jusqu'à sa nomination (1792) à celles d'administrateur du directoire du département. Suspendu sous la Terreur, il fut réintégré après le 9 thermidor, passa (an IV) commissaire général du Directoire exécutif dans les Deux-Sèvres, et fut nommé président du canton de Beauvais, près Niort. Ces fonctions publiques ne l'empêchaient pas de se livrer à un commerce de bois très lucratif, que favorisa singulièrement le titre d'inspecteur des forêts de l'Etat, qu'il cumula bientôt aussi avec ses dignités administratives. Président de la Société d'agriculture de Niort, il perfectionna la culture de la vigne dans la région ; au lendemain du 18 brumaire, il fut nommé, par le gouvernement consulaire, membre et président du conseil général des Deux-Sèvres. L'empereur le décora de la Légion d'honneur, et lui permit de constituer un majorat de baron : cette faveur mit fin au commerce de bois, et le baron Morisset aspira dès lors au mandat politique. Candidat au Corps législatif en 1812, il fut agréé par le Sénat conservateur, le 11 mai 1813, comme député des Deux-Sèvres, prit place au centre, et, en 1814, adhéra au retour des Bourbons. Candidat à la Chambre des Cent-Jours, le 11 mai 1815, il échoua avec 37 voix contre 61 à l'élu, M. Chauvin-Hersant. Au retour de Gand, le roi le nomma président du collège électoral de Melle (août 1815) ; de nouveau candidat à Melle et à Niort, le 22 août 1815, il essuya

un nouvel et double échec. Les élections du 4 octobre 1816 lui furent enfin favorables ; il fut élu député du grand collège de département, par 89 voix sur 169 votants et 224 inscrits, contre 46 à M. Chauvin-Boissavary et 27 à M. Chebrou de la Roulière, et fut réélu, le 20 septembre 1817, par 488 voix sur 617 votants et 952 inscrits. Il siégea encore au centre : « C'est le centre du centre, c'est le nombril du ventre », écrit un biographe du temps. Il se fit inscrire pour parler en faveur de la loi sur la presse (1817), commença par se plaindre que des orateurs inscrits *pour* aient parlé *contre* la loi, et parla lui-même *contre* la loi, contradiction qui, en ce qui le concernait, n'avait pour excuse ni les surprises de l'improvisation, ni l'entraînement de l'éloquence. Membre de la commission du budget en 1818, il parla sur la réorganisation de l'armée, et vota avec les plus purs ministériels. Il ne se représenta pas au renouvellement quinquennal du 9 mai 1822. Candidat aux élections générales du 6 mars 1824, il échoua, au grand collège de département, avec 56 voix contre 84 à l'élu, M. d'Abbadie, et renouça dès lors à la carrière politique.

MORISSON (CHARLES-LOUIS-FRANÇOIS-GABRIEL), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Palluau (Vendée) le 16 octobre 1751, mort à Bourges (Cher) le 16 janvier 1817, était homme de loi avant la Révolution. Membre du directoire du département de la Vendée (29 juin 1790), il fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Vendée à l'Assemblée législative, le 2^e sur 9, par 196 voix sur 290 votants. Il siégea au côté droit, demanda (1^{er} janvier 1792) l'ajournement du décret d'accusation contre les princes français émigrés, fit partie (8 mars) du comité féodal, et s'opposa (18 juillet) à l'envoi de commissaires aux frontières. Elu par le même département membre de la Convention (5 septembre 1792), le 7^e sur 9, avec 189 voix sur 310 votants, il prit place parmi les modérés, et fut un des quatre conventionnels qui, en novembre 1792, protestèrent contre le décret déclarant que Louis XVI pouvait être jugé et serait jugé par la Convention. Le 29 décembre, il reprocha aux Jacobins « de traiter de scélérats tous ceux qui ne pensaient pas comme eux. Vous citez toujours Brutus, s'écria-t-il ; mais si César eût été sans armes et sans puissance, ce Brutus fût peut-être devenu son défenseur. » Il demanda le bannissement du roi et de sa famille avec une pension d'un demi-million. Dans le procès du roi, il répondit au 1^{er} appel nominal : « Je ne veux pas prononcer sur aucune des questions posées ; je dirai, si on l'exige, les motifs de mon refus. » Et, au 3^e appel nominal : « J'opinerais sur la question, s'il ne s'agissait que de prendre une mesure de sûreté générale ; mais l'Assemblée a décrété qu'elle porterait un jugement, et moi je ne crois pas que Louis soit justiciable. Je m'abstiens donc de prononcer. » Le 12 août 1793, accusé par Garnier de Saintes de correspondre avec les royalistes, il se défendit ; son attitude très réservée lui permit de traverser la Terreur sans autre danger. Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission dans les départements de l'Ouest, à Brest, à Cherbourg pour aider à la pacification ; le 9 ventôse an III, il écrivit à la Convention pour annoncer la soumission des chefs vendéens. Le 23 vendémiaire an IV, dix-sept départements l'éurent au Conseil des Cinq-Cents : le 10 floréal sui-

vaut, il fit à lopter un projet de résolution sur l'application de l'amnistie aux Chouans, et sortit du Conseil le 1^{er} germinal an V. Nommé aussitôt juge au tribunal d'appel à Poitiers, il passa en la même qualité au tribunal d'appel de Bourges en l'an VII, et fut maintenu comme conseiller à la même cour lors de la réorganisation de la magistrature en 1811. Il mourut à ce poste, après avoir vainement (28 octobre 1814), sous la première Restauration, rappelé son attitude pendant la Révolution, pour obtenir d'être conseiller à la cour de Cassation, ou tout au moins à la cour royale de Paris.

MORIVAUX (ANATOLE-FRANÇOIS-ANTOINE), député en 1791, né à Arbois (Jura) le 17 janvier 1745, mort à Arbois le 18 août 1816, était commissaire du roi près le tribunal de district d'Arbois, lorsqu'il fut élu, le 30 août 1791, député du Jura à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 252 voix (415 votants). Il siégea obscurément parmi les modérés de la majorité. Compromis par les papiers trouvés dans l'armoire de fer aux Tuileries (novembre 1792), il fut décrété d'accusation et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Après le 18 brumaire, auquel il se rallia, il fut nommé juge au tribunal civil d'Arbois (18 floréal an VIII), et fut admis à la retraite sous la Restauration (14 février 1816), quelques mois avant sa mort.

MORLHON (ANDRÉ-ETIENNE-ANTOINE, COMTE DE), pair de France, né à Villefranche-de-Panat (Aveyron) le 12 octobre 1753, mort à Auch (Gers) le 14 janvier 1823, entra dans les ordres, et devint vicaire général et official du diocèse de Clermont avant 1789. Il émigra à la Révolution, fut appelé à l'archevêché d'Auch le 13 juillet 1823, et nommé, avec le titre de comte, pair de France, le 5 novembre 1827. Il mourut avant d'avoir pris séance.

MORLOT (JOSEPH-CHARLES-ANTOINE), représentant du peuple en 1848, né au Havre (Seine-Inférieure) le 10 juillet 1792, mort à Paris le 27 janvier 1865, armateur au Havre, membre du tribunal de commerce, conseiller municipal, connu pour ses idées libérales, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 19, par 142,417 voix. Il présida le comité du commerce et vota souvent avec la droite, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il quitta la vie politique.

MORLOT (FRANÇOIS-NICOLAS-MADELEINE), sénateur du second Empire, né à Langres (Haute-Marne) le 28 décembre 1795, mort à Paris le 29 décembre 1862, appartenait à une famille d'ouvriers. Ses études terminées au collège de Langres, il alla faire sa théologie au grand séminaire de Dijon, et fut quelque temps précepteur chez M. de Saint-Seine, n'ayant pas encore l'âge requis pour la prêtrise. Ordonné prêtre, il devint vicaire de la cathédrale de Dijon, chanoine honoraire (1825), vicaire général (1830), chanoine titulaire (1833), et ne tarda pas à devenir grand vicaire du diocèse de Dijon. Il se montra très attaché

à la branche aînée des Bourbons et se signala, après 1830, par une très vive opposition au nouvel évêque de Dijon, M. Rey, nommé par le gouvernement de Louis-Philippe, qui mit fin à ce conflit en privant M. Morlot de ses fonctions. Simple chanoine, celui-ci continua son opposition, à laquelle se joignirent certains journaux, tels que *l'Ami de la religion*, firent un accueil empressé, publièrent, sous le titre de *Remontrance*, une critique sévère des actes de l'évêque, et obligea le prélat attaqué à donner sa démission (1837). Deux ans plus tard, M. Morlot, réconcilié avec le pouvoir, fut nommé évêque d'Orléans (18 août 1839). Il fut décoré à l'occasion du baptême du comte de Paris et fut appelé à l'archevêché de Tours le 28 juin 1842. Créé cardinal le 7 mars 1853, il entra de droit au Sénat impérial où il soutint de ses votes à la fois le gouvernement de Napoléon III et les intérêts de la papauté. Le 24 janvier 1857, Mgr Morlot devint, après une vive résistance de sa part, archevêque de Paris, en remplacement de Mgr Sibour. La même année, il fut nommé grand aumônier de l'Empereur et primicier de Saint-Denis. Membre du conseil privé (1858), grand officier de la Légion d'honneur (14 août 1861), il mourut à Paris en 1862. On a de lui, outre ses *Mandements* et *Circulaires*, une *Explication de la Doctrine chrétienne*, une édition des *Heures choisies de la marquise d'Andelarre*, un *Mémoire* sur un autel votif, présenté à l'Académie de Dijon, etc.

MORNAC (DE). — Voy. BOSCAL DE RÉALS.

MORNAY (AUGUSTE - JOSEPH - CHRISTOPHE - JULES, MARQUIS DE), député de 1830 à 1848, représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Doué (Seine-et-Marne) le 1^{er} juin 1793, mort à Paris le 2 juin 1852, entra au service en 1814, assista à Waterloo comme sous-lieutenant au 1^{er} chasseurs à cheval, devint, sous la Restauration, capitaine de cavalerie dans la garde royale, et, en 1830, aide de camp du maréchal Soult, dont il avait épousé la fille: il donna sa démission en 1832. Il était déjà entré dans la politique depuis près de deux ans, et avait été élu, le 6 novembre 1830, député du 2^e arrondissement du Tarn (Castres), en remplacement de M. de Lastours démissionnaire, par 156 voix (349 votants, 738 inscrits) contre 109 voix à M. Mérilhou et 69 à M. Mahurriés. Réélu, le 5 juillet 1831, dans le 2^e collège du même département (Albi) par 189 voix (309 votants, 392 inscrits), contre 114 voix à M. de Lastours, ancien député, et, le même jour, dans le 2^e collège de l'Oise (Beauvais), par 294 voix (388 votants, 474 inscrits), contre 74 à M. Alex. de La Rochefoucauld, il opta pour l'Oise, et fut remplacé à Castres, le 6 septembre suivant, par M. Alby. Réélu successivement à Beauvais, le 21 juin 1834, par 255 voix (397 votants, 561 inscrits), contre 53 à M. Leroy, avocat à Paris, 37 à M. Leduc, et 31 à M. Pié, notaire à Paris, et, le 4 novembre 1837, par 369 voix (419 votants, 693 inscrits), contre 35 voix à M. Leduc (il avait échoué le même jour à Beauvais *intra-muros*, avec 172 voix contre 180 à l'élu, M. Danse), il se représenta, sans plus de succès dans ce dernier collège, le 2 mars 1839, et n'obtint que 156 voix contre 209 à l'élu, M. Danse, député sortant; mais il fut réélu, le même jour, à Beauvais *intra-muros* par 429 voix (540 votants, 729 inscrits), contre 68 à M. Gaudechard-Leroy. Le 9 juillet 1842, il fut élu à la fois dans le 1^{er} collège de

Beauvais (*intra-muros*), par 302 voix (365 votants, 450 inscrits), et dans le 2^e (Beauvais *extra-muros*), par 514 voix (558 votants, 879 inscrits), contre 15 voix à M. Didot. Il opta pour Beauvais *extra-muros*, et fut remplacé, le 11 février 1843, dans le 1^{er} collège, par M. Marquis. Son mandat lui fut encore renouvelé, le 1^{er} août 1846, par les électeurs de Beauvais *extra-muros*, avec 457 voix (517 votants, 977 inscrits), contre 17 voix à M. Merlemont. Bien que gendre du maréchal Soult, M. de Mornay prit, dès 1830, place à gauche, signa le compte-rendu de 1832, vota constamment avec l'opposition, *contre* les lois de septembre et de disjonction, *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* les fortifications de Paris, *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* les incompatibilités, *pour* l'adjonction des capacités, *pour* le recensement, *pour* la proposition Rémusat *contre* les députés fonctionnaires, et soutint de sa parole les mesures libérales réclamées par l'opposition. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Oise à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 10, par 57,887 voix. Il présida le comité des affaires étrangères, et vota en général avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple. *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Rateau. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, par 55,038 voix (120,920 inscrits), il se sépara de la politique de l'Élysée avec la majorité conservatrice dans laquelle il siégeait, et protesta contre le coup d'Etat de 1851. Le 29 février 1852, il se présenta, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de l'Oise, mais il ne recueillit que 871 voix contre 24,022 à l'élu, candidat officiel, M. de Mouchy. Il mourut quelques mois après.

MORNAY (CHARLES-HENRI-EDGAR, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 4 février 1803, mort à Fresneaux (Oise) le 5 décembre 1878, « fils de Christophe de Mornay, propriétaire, et de Augustine-Louise de Caulaincourt », entra dans la diplomatie, et fut, sous Louis-Philippe, ministre résident à Bade, puis ministre plénipotentiaire à Stockholm. Dévoué à la monarchie de juillet, il fut élevé à la pairie le 13 avril 1845, soutint le gouvernement, et rentra dans la vie privée en 1848. Grand officier de la Légion d'honneur.

MORNAY (AUGUSTIN-NAPOLÉON-PHILIPPE, MARQUIS DE), représentant en 1871, né à Paris le 27 mars 1831, fils du précédent, propriétaire et conseiller général de l'Oise depuis 1861, se présenta à la députation, le 1^{er} juin 1863, comme candidat indépendant au Corps législatif, et obtint 13,834 voix contre 21,461 à l'élu, candidat officiel, M. de Corberon. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 8, par 43,679 voix (73,957 votants, 118,866 inscrits), il prit place à droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, fut des 94 signataires de la proposition contre l'exil des Bourbons, devint secrétaire de la commission des marchés et de la commission de réorganisation de l'armée, membre de la commission de permanence (août 1872), et vota pour la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour*

la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant, *pour* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *contre* les lois constitutionnelles. M. de Mornay, qui est président de la Société hippique française, n'a pas fait partie d'autres assemblées.

MORNAY (CHARLES-AUGUSTE-LOUIS-JOSEPH, DUC DE), député en 1848, représentant en 1849, ministre, député au Corps législatif de 1852 à 1865, né à Paris le 21 octobre 1811, mort à Paris le 10 mars 1865, fut élevé sous la direction du comte de Flahaut (*Voy. ce nom*) « qui lui portait, écrit un biographe, une tendresse toute paternelle », et par les soins de la comtesse de Souza, mère du comte, remariée et veuve de nouveau, connu par son rang à la cour de l'empereur et par ses succès littéraires. « Pendant que Mme de Souza se menageait une retraite idéale de vieille femme dans un coin de son salon, entre son piano, sa harpe et quelques livres de choix, son élève, dans lequel elle voyait un petit-fils, rimait près d'elle des pièces de vers qu'il eut le tact de ne pas publier, poussant la littérature jusqu'au vaudeville, en attendant que, comme l'a dit Victor Hugo, il poussât la politique jusqu'à la tragédie. Il composait des romances, paroles et musique, qu'il chantait dans l'intimité, d'une voix de ténor légère, mais bien timbrée; enfin, il jetait des regards de chérubin enamouré sur les comtesses Alraviva qui fréquentaient cette maison, tout imprégnée encore de l'atmosphère sensuelle du XVIII^e siècle. Il entra dans la vie par la porte d'or, et il y entra gaiement. » (*Portraits et médaillons du second Empire : M. de Mornay*, par Corentin Guyho.) Il fit au collège Bourbon, en compagnie de M. Edgar Ney et sous la direction spéciale de Casimir Bonjour, des études classiques qui ne révélèrent en lui rien de supérieur; mais la vivacité de son esprit fit dire à Talleyrand, chez qui M. de Flahaut l'amena parfois : « N'avez-vous pas rencontré dans l'escalier un petit bonhomme que M. de Flahaut tenait par la main? — Oui, prince. — Eh bien, souvenez-vous de ce que je vais vous dire : cet enfant-là sera un jour ministre. » En 1832, M. de Mornay, après avoir passé deux ans à l'École d'état-major, en sortit sous-lieutenant au 1^{er} régiment de lanciers, « le corps à la mode de l'époque. » Caserné quelque temps à Fontainebleau, il obtint de faire campagne en Algérie, devint officier d'ordonnance du général Trézel, se distingua dans plusieurs engagements où il fut sérieusement blessé, fut porté à l'ordre du jour, et nommé chevalier de la Légion d'honneur pour avoir sauvé la vie au général Trézel sous les murs de Constantine; il rencontra pour la première fois, dans cette campagne, le général Changarnier, qui lui témoigna beaucoup de bienveillance. La santé de M. de Mornay étant restée ébranlée, il demanda, sans succès, un congé de convalescence. « C'était la première fois, a-t-on dit, qu'on lui refusait quelque chose. » Dépité, il donna sa démission et rentra dans la vie civile. Il ne tarda pas à devenir en France le roi de la mode et acquit sur le Tout-Paris d'alors une dictature incontestée. Mais son esprit, naturellement actif et ambitieux, ne pouvait rester sans aliment. Il se tourna d'abord vers l'industrie. En possession d'une fortune déjà considérable, il se souvint d'avoir tenu un moment garnison à Clermont-Ferrand; il y entrevit un avenir politique. Avec l'argent prêté par une amie, il acheta

des propriétés dans le Puy-de-Dôme, et se mit à raffiner du sucre de betterave. Sa situation industrielle devint rapidement si prépondérante, que, dans un congrès de 400 représentants de sucre colonial, il fut, quoique le plus jeune membre de l'assemblée, élu président par acclamation. La même année, il publia une brochure sur la *Question des sucres* (1838). Le succès de sa première spéculation engagea des capitalistes à le mettre à la tête d'entreprises plus importantes. Alors il songea à briguer la députation, à peine âgé de trente et un ans. Sa candidature ne fut d'abord pas prise au sérieux. M. Duclâtel, ministre de l'Intérieur, disait à qui voulait l'entendre : « Morny n'aura pas dix voix ! » Mais M. de Morny ne négligea rien pour assurer son succès ; dans ses tournées électorales, il déploya auprès des électeurs censitaires toutes les séductions de son esprit, et il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 1^{er} collège du Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand), par 251 voix (427 votants, 497 inscrits), contre 176 à M. Jouvot. Il se montra à la Chambre à la fois très libéral en industrie et très autoritaire en politique, et commença par soutenir de ses votes et de ses discours le gouvernement orléaniste. « Il jouait, dit M. Corentin-Guyho, le rôle du terre-neuve parlementaire qui se précipite pour sauver les cabinets compromis. » Avec le centre, il défendit les actes les plus impopulaires du ministère Guizot, et, lors de la discussion sur l'indemnité Pritchard, ce fut lui qui prit l'initiative de l'ordre du jour favorable au pouvoir ; d'où les attaques et les railleries d'Armand Marrast qui l'appela dans son journal : « Le plus jeune et le plus chauve des *saisissants*. » Il traita avec habileté plusieurs questions industrielles spéciales, réclama des améliorations financières, notamment la coupure des billets de banque, et présenta, sur la conversion des rentes, une proposition qui devint la base du système plus tard adopté. Comme orateur, il n'avait qu'un talent de second ordre, s'exprimant sans chaleur et sans gestes, d'un air détaché et dédaigneux, évitant les violences d'expression, et préférant les formes ironiques. Vers 1846, il eut comme la prescience de la chute prochaine de la monarchie constitutionnelle ; toutefois, après avoir obtenu sa réélection, le 1^{er} août 1846, avec 356 voix (501 votants, 588 inscrits), contre 140 à M. de Pontgibaud, il continua à voter pour le gouvernement, sauf à réclamer de celui-ci « une satisfaction raisonnable pour l'opinion » ; de ministériel pur, il passait indépendant. Cette attitude nouvelle lui valut les attaques de M. Emile de Girardin : M. de Morny envoya demander des explications au publiciste par le maréchal Bugeaud et le marquis de la Valette ; mais l'affaire s'arrangea. Les sentiments complexes qui animaient alors le député du Puy-de-Dôme se traduisirent dans un article de lui qui parut, le 1^{er} janvier 1847, dans la *Revue des Deux-Mondes* sous ce titre : *Quelques réflexions sur la politique actuelle*. « Nous avons, y était-il dit, de grands et sérieux devoirs à remplir. Nous devons nous appliquer à l'étude, non pas de réformes politiques qui ne constituent, après tout, qu'un besoin factice, mais des questions sociales et matérielles. Sachons entreprendre, en industrie, en commerce, en finances, toutes les réformes qui tendent au bien-être des masses et à améliorer le sort de la classe ouvrière. » Très éloigné d'ailleurs de la démocratie, il s'efforça de prévenir les événements par une intervention officieuse entre le ministère et les chefs de la gauche, au cours de la campagne

des banquets. Il parvint à négocier une transaction que la révolution rendit inutile. Lorsqu'elle éclata, M. de Morny, aristocrate de naissance, d'instincts et d'habitude, se tint d'abord à l'écart de la politique. A demi ruiné, menacé de voir saisir sa célèbre galerie de tableaux, mécontent des hommes et des choses, il ne reprit courage et espoir qu'après la rentrée en France de Louis-Napoléon. Le prince et M. de Morny n'étaient pas seulement de la même famille : il y avait entre eux communauté de sentiments et d'intérêts. En 1849, grâce au concours du Comptoir national d'Escompte, il put reprendre des opérations industrielles et financières qui lui ramenèrent la fortune. Vers la même époque, il rentra dans la vie publique, sous les auspices du comité électoral conservateur de la rue de Poitiers, et était élu (13 mai 1849) représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 10^e sur 13, par 48,655 voix (168,305 inscrits). Tout dévoué à la personne et aux intérêts du prince-président, M. de Morny vota constamment dans le sens de la politique de l'Elysée, et fut, comme on sait, du petit nombre de ceux que L.-N. Bonaparte appela à préparer le coup d'Etat et à l'accomplir. Le mot lancé par lui, la veille du 2 décembre, dans une causerie à l'Opéra-Comique, où avait lieu une première représentation, est bien connu. Une grande mondaine, Mme de Liadières, qui était dans la loge voisine de la sienne, se pencha vers lui en disant : « On assure qu'on va balayer la Chambre ; que ferez-vous, monsieur de Morny ? — Madame, s'il y a un coup de balai, je tâcherai de me mettre du côté du manche. » Ayant réussi à rassurer, par sa présence tardive dans un lieu frivole, les les partisans de l'Assemblée, Morny se rendit du théâtre à l'Elysée, où allaient se donner les derniers ordres pour fermer la salle des séances et arrêter les représentants du peuple. Il fit preuve, dans cette circonstance, d'une vigueur singulière et d'une étonnante liberté d'esprit. Le général Saint-Arnaud, ministre de la Guerre, n'osait pas, a-t-on dit, contresigner les décrets signés « Napoléon » ; Morny, parlementaire sans illusions, membre de toutes les majorités législatives depuis dix ans, n'hésita point : il apposa son nom au bas de la décision qui prononçait la dissolution de la représentation nationale, et s'en alla ensuite prendre possession du ministère de l'Intérieur. Il conserva la même impassibilité pendant les trois journées de décembre. On a su depuis que ce raffiné, cédant à un goût intermittent de grossièreté, avait répondu à un message de M. de Maupas, tremblant dans sa préfecture de police : « *Couchez-vous*. » Lorsque plus de deux cents représentants se réunirent sous la présidence de M. Benoît d'Azy, pour protester à la mairie du X^e arrondissement, Morny prit sous sa responsabilité l'ordre qui fut donné de disperser ou d'arrêter les députés hostiles au coup d'Etat. Toujours railleur, il assura ensuite qu'il avait voulu les sauver de leur propre courage. Parmi les circulaires qui signalèrent son court passage au ministère, il faut citer celle du 4 décembre, enjoignant aux préfets d'exiger de tous les fonctionnaires publics l'adhésion par écrit à l'acte qui venait de s'accomplir ; celle du 13, aux commissaires extraordinaires, annonçant la fin de leur mission ; et celle du 19 janvier 1852, expliquant le nouveau mécanisme électoral et les vues du gouvernement sur le suffrage universel. Quelques semaines après (22 janvier 1852), M. de Morny se retira du ministère, avec MM. Fould, Magne et Rouher, pour

ne pas s'associer aux décrets sur les biens de la famille d'Orléans. Le second Empire apporta à M. de Morny moins des traitements officiels que des affaires fructueuses, qui l'aiderent à refaire complètement sa fortune. Membre de la plupart des conseils d'administration financiers, il fut de toutes les entreprises, « les bonnes, les douteuses et... les autres. » *Morny est dans l'affaire* : l'expression était devenue courante. Élu, comme candidat du gouvernement, le 29 février 1852, député de la 2^e circonscription du Puy-de-Dôme au Corps législatif, par 23,373 voix (25,076 votants, 34,588 inscrits), contre 449 au colonel Charras, il avait obtenu en même temps la presque unanimité dans la 3^e circonscription du même département, celle d'Ambert : 19,472 voix (19,578 votants, 34,881 inscrits). Il opta pour Clermont, fut remplacé à Ambert par M. de Pennautier, et reparut en 1854, au premier plan de la scène politique, comme président au Corps législatif.

« Si nous le prenons à cette date, écrit le biographe déjà cité, M. de Morny, déjà chauve à la fleur de l'âge, n'avait plus qu'une touffe de cheveux parsemés de fils blancs, qui frisaient de chaque côté de la tête; le nez était droit et régulier; les sourcils hauts et dominateurs; les yeux inégaux; l'un grand ouvert, — indice d'une intelligence toujours en éveil, l'autre, à demi fermé, — signe de sens saturés sans être assouvis, et fatigués plutôt qu'amortis. Une flamme courte jaillissait de temps en temps de prunelles d'ordinaire froides comme l'acier. La moustache et la bouche avaient la pointe cirée à l'imitation de Napoléon III, comme pour constater, par un trait de plus, la ressemblance de famille; c'était la même plénitude de joues, la même pâleur exsangue, la même couleur de cire... » Et plus loin : « Le matin, il se tenait le plus possible enfermé dans ses appartements privés du Palais-Bourbon, comme un dieu dans son sanctuaire. Son antichambre voyait affluer pêle-mêle tous ceux qui avaient quelque chose à espérer ou à craindre de l'Empire. Là, s'agitaient, à voix basse, les espoirs et les déconvenues. Pendant que les solliciteurs de tous rangs et de tous pays s'impatienzaient à attendre leur tour, le comte, bientôt duc de Morny, centre seul immobile de tout ce mouvement, se tenait au coin d'un grand feu, à demi caché par ses petits paravents, frissonnant toujours, même sous ses fourrures de renard bleu, et prenant plus ou moins la peine de dissimuler son mépris profond des hommes et des femmes elles-mêmes. Or, chose curieuse, c'est de ce mépris surtout que sa force était faite! » Au fauteuil présidentiel, M. de Morny avait moins de talent oratoire, mais plus d'à-propos que son prédécesseur, M. Billault. M. de Boissieu a dit de lui : « Il était passé maître dans l'art de lâcher et de rassembler les rênes de son attelage parlementaire. Il paraissait aussi habile qu'impartial et aussi ferme que courtois. Il possédait l'art difficile des convenances et rendait à chacun selon ses œuvres et ses discours. Il connaissait le pouvoir d'un joli mot mis en sa place; les manuscrits revenaient intacts de sa censure, et, s'il laissait à peu près tout dire, c'était moins un droit qu'une faveur accordée. » Les discours qu'il prononça à l'ouverture des sessions eurent une véritable importance politique. Après avoir été le partisan le plus audacieux de l'Empire personnel s'établissant par la violence, il devint peu à peu le précurseur et le conseiller de l'empire « libéral » encore en gestation. C'est ainsi qu'il se déclara partisan de la publicité intégrale des séances du Corps

législatif, et qu'il réchauffa l'ambition naissante de M. Emile Ollivier. De 1856 à 1857, il occupa le poste d'ambassadeur de France en Russie, où il représenta somptueusement l'empire au sacre du czar Alexandre II. Avant de rentrer en France, il épousa la fille d'un seigneur russe d'une des grandes familles du pays. Député, il fut successivement réélu le 22 juin 1857, par 21,034 voix (21,194 votants et 32,089 inscrits), et, le 1^{er} juin 1863, par 21,432 voix (21,893 votants, 33,373 inscrits). Il se piquait de protéger les lettres et les arts, avait réuni une magnifique collection de tableaux, et, sous le pseudonyme de *M. de Saint-Rémy*, avait donné aux théâtres quelques vaudevilles et opérettes parmi lesquelles on cite : *Monsieur Choufleury restera chez lui*... Grand amateur de sport, il entretenait une carrière célèbre, et, pour avoir une plage à lui, il fonda Deauville, en face de Trouville, en s'y faisant construire un chalet. Cette existence l'épuisa bientôt : « Il n'a plus que de l'eau dans les veines », écrivait Mérimée en 1864. Il voulut mourir « en vrai catholique », et, outre les visites de l'empereur et de l'impératrice, il reçut deux fois, à son lit de mort, l'archevêque de Paris. Ses funérailles furent célébrées aux frais du trésor public. La commune de Deauville lui fit élever une statue de bronze, qui fut renversée après la chute de l'empire (septembre 1870). M. de Morny a été le type le plus brillant de la société de son époque. Octave Feuillet l'a peint dans *M. de Camors*, et Alphonse Daudet, dans le *Nabab*, a dit de lui avec raison, « qu'il fut l'incarnation la plus séduisante du second empire. »

MORTARIEU (DE). — Voy. VIALETTES.

MORTEMART (VICTORNIER-JEAN-BAPTISTE MARIE DE ROCHECHOUART, DUC DE), député en 1789, né à Everly (Seine-et-Marne) le 8 février 1752, mort à Paris le 4 juillet 1812, de l'illustre maison de Rochechouart, dont une branche prit, à partir du xiv^e siècle, le nom de la baronnie et marquisat de Mortemart (Haute-Vienne) érigé en duché-pairie en décembre 1650, entra, en octobre 1768, à l'École d'artillerie de Strasbourg, fut nommé colonel du régiment de Lorraine-infanterie le 20 mars 1774, brigadier le 1^{er} janvier 1784, et maréchal de camp le 9 mars 1788. Après avoir fait partie de la seconde assemblée des notables, et soutenu au parlement, en sa qualité de pair, les revendications des protestants, il fut élu, le 24 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Sens. Il y soutint les plans de Necker, mais s'opposa aux réformes demandées par la majorité de l'assemblée; il protesta notamment contre la suppression des droits de péage et de minage, et donna sa démission le 20 avril 1790. Il émigra en 1791, se rendit à l'armée des princes, avec laquelle il fit la campagne en 1792, puis en Angleterre, où George III le reçut avec distinction et lui confia le commandement d'un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre. Son régiment fut envoyé en 1795 à Guernesey, et en janvier 1796 en Portugal, où il resta jusqu'en 1802. Au moment de la paix d'Amiens, ce corps fut licencié. M. de Mortemart rentra alors en France où il vécut paisiblement. Il venait d'être nommé par l'empereur conseiller général de la Seine, le 26 mars 1812, quand il fut brusquement emporté par une fièvre pernicieuse. On a de lui : *Traduction en vers du Paradis perdu de Milton*; *Joseph en Egypte*, poème; des *Contes* et des *Poésies légères* qui ne sont pas sans mérite.

MORTEMART (VICTURNIEN-BOVAVENTURE-VICTOR DE ROCHECHOUART, MARQUIS DE), député en 1789 et pair de France, né à Everly (Seine-et-Marne), le 28 octobre 1753, mort à Paris le 16 janvier 1823, frère du précédent, entra à l'École d'artillerie de Strasbourg en 1768, devint ensuite capitaine, puis lieutenant-colonel au régiment de Navarre, fut, en 1778, colonel en second du régiment de Brie, et, en 1784, colonel-commandant du régiment de Navarre. En 1788, il présida l'assemblée de la noblesse du bailliage de Rouen, et fut élu par cette même assemblée, le 23 avril 1789, député de son ordre aux États-Généraux. Défenseur des institutions de l'ancienne monarchie, il protesta contre les décisions de l'Assemblée, fit partie du comité de judicature (20 août 1789), fut promu maréchal de camp le 1^{er} mars 1791, et émigra en 1792. Il servit d'abord à l'armée des princes, se retira ensuite à Heidelberg, puis, étant passé en Angleterre en 1794, entra comme lieutenant-colonel dans le régiment commandé par son frère à la solde du gouvernement britannique. tint, l'année suivante, garnison à Guernesey, et, en 1796, alla en Portugal, d'où il revint à la paix d'Amiens. Rentré alors en France, il fut nommé par l'empereur, en 1809, conseiller général de la Seine-Inférieure. A la première Restauration, il fut promu lieutenant-général le 3 mars 1815, et, après les Cent-Jours, devint pair de France le 17 août 1815. Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney; mais la faiblesse de sa santé l'empêcha de siéger avec assiduité; il mourut subitement en 1823.

MORTEMART (VICTOR-LOUIS-VICTURNIEN DE ROCHECHOUART, MARQUIS DE), pair de France, né à Colmesnil (Seine-Inférieure) le 12 août 1780, mort à Paris le 28 janvier 1834, fils du précédent et de dame Adélaïde-Marie-Céleste de Ragu, suivit son père émigré en Allemagne, où il acheva son éducation. Il revint en France au mois d'avril 1799, pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés, et épousa, trois ans après, la sœur du duc de Montmorency. En 1806, Napoléon choisit Mme de Mortemart pour dame d'honneur de l'impératrice, et, en 1808, nomma le marquis de Mortemart gouverneur du palais impérial de Rambouillet, puis chevalier de la Légion d'honneur (1809) et comte de l'Empire. M. de Mortemart se rallia aux Bourbons en 1814, devint conseiller général de la Seine-Inférieure en 1817, président du collège électoral du département en 1819 et 1820, officier de la Légion d'honneur en 1821, et fut admis, le 25 avril 1823, à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père décédé. Président du conseil général de son département, commandeur de la Légion d'honneur le 22 mai 1825 et grand officier le 29 octobre 1826, il prêta serment au gouvernement de juillet en 1830, et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort. Il a laissé des poésies manuscrites, parmi lesquelles une imitation d'*Obéron* de Wieland.

MORTEMART (CASIMIR-LOUIS-VICTURNIEN DE ROCHECHOUART, PRINCE DE TONNAY-CHARENTE, DUC DE), pair de France, sénateur du second Empire, né à Paris le 20 mars 1787, mort à Néauphle-le-Vieux (Seine-et-Oise) le 1^{er} janvier 1875, cousin du précédent, et fils de Victurnien-Jean-Baptiste-Marie, duc de Mortemart (*Voy. plus haut*) et d'Adélaïde-Pauline-Rosalie de Cossé-Brissac, suivit en émigration

sa famille qui le fit élever en Angleterre. Rentré en France en 1801, il s'engagea dans les gardes d'ordonnance, devint sous-lieutenant au 1^{er} régiment de dragons en 1806, fit en cette qualité la campagne de Prusse et de Pologne, et reçut, après Friedland, la croix de la Légion d'honneur (1^{er} octobre 1807). Lieutenant au 25^e dragons en 1809, et aide-de-camp du général Nansouty, il se signala à Ratisbonne, à Essling et à Wagram, où il chargea l'infanterie autrichienne, et devint, en 1810, officier d'ordonnance de l'empereur, qui lui confia, l'année suivante, une importante mission militaire en Hollande et en Danemark. Au retour, il rejoignit la grande armée à Posen, prit part à la campagne de Russie, se distingua à Borodino, et, pendant la retraite, reçut en récompense le titre de baron de l'Empire (8 avril 1813). Il se battit à Leipsig et à Hanau, fut promu officier de la Légion d'honneur le 30 novembre 1813, et présenta à l'impératrice les drapeaux pris à Champaubert (1814). Il adhéra un des premiers à la déchéance de Napoléon, et, à la première Restauration, fut nommé pair de France le 4 juin 1815, colonel des Cent-Suisses que son grand-père, le duc de Brissac, avait commandés en 1789, et chevalier de Saint-Louis (25 août 1814). Aux Cent-Jours, il suivit le roi à Gand, et, au retour, fut nommé major général de la garde nationale de Paris (14 octobre 1815), maréchal-de-camp (22 novembre), capitaine-colonel des gardes du corps à pied et chevalier du Saint-Esprit (30 mai 1825). Au mois d'avril 1828, il fut envoyé comme ambassadeur à Saint-Petersbourg en remplacement de M. de la Ferronnays, fut promu lieutenant-général le 24 décembre suivant, et revint en France au commencement de 1830. Il allait partir pour les eaux lorsqu'il apprit la publication des Ordonnances. Il se rendit immédiatement auprès de Charles X pour obtenir qu'elles fussent retirées. Mais déjà on se battait dans les rues de Paris, et le roi crut faire une concession suffisante en offrant (29 juillet) à M. de Mortemart la mission de composer un ministère dont il aurait la présidence. Le duc ne céda aux instances du roi qu'après avoir l'assurance que les Ordonnances seraient rapportées et les Chambres immédiatement convoquées; mais le temps passé à ces négociations n'avait pas arrêté la marche des événements, et, quand M. de Mortemart se présenta à la réunion des députés, il n'obtint de M. Bérard que cette réponse: « Il est trop tard. » Il s'installa néanmoins au Luxembourg; mais devant l'attitude de l'Hôtel de Ville, il fallut bien se rendre à l'évidence, et il rejoignit le roi à Saint-Cloud. M. de Mortemart, ayant prêté serment au gouvernement de juillet, continua de siéger à la Chambre haute, fut promu grand-croix de la Légion d'honneur le 8 janvier 1831, et envoyé comme général en inspection. Son adhésion au nouveau régime était raisonnée: « Pour gouverner 32 millions de Français, écrivait-il à un ami le 31 octobre 1833, il faut en satisfaire 31 millions au moins. Charles X n'y a pas pensé, se fiant sur son droit qui a péri comme il avait commencé, par la volonté des masses. Le gouvernement actuel est une nécessité d'existence sociale pour l'Europe. » Le 5 janvier 1833, il avait accepté la mission de faire reconnaître le nouveau régime par l'empereur Nicolas, qui ne ménageait pas à la révolution de 1830 ses manifestations antipathiques; parti à Saint-Petersbourg comme ambassadeur extraordinaire, le duc de Mortemart y succéda bientôt